

CANTON DE SAINT-VAURY - COMMUNE D'ANZEME

Nombre de Conseillers 15

En Exercice : 15

Présents : 13

Procurations : 01

Votants : 14

Le 17 décembre deux mille vingt à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Anzême, dûment convoqué, s'est réuni à la salle de réunion sous la Présidence de Madame Viviane DUPEUX, Maire.

PRESENTS : Mme DUPEUX Viviane, M. ROUSSEAU Christian, M. LAUNAY Christian, M. HUET Gérard, Mme BOURIAUD Odile, M. ROUSSILLAT Franck, M. BERTRAND Cyrille, M. ALGIERI Fabrice, Mme SOUBRANT Maryse, Mme GUERRIER Josiane, Mme LEROY Corinne, M CLEMENCON Cyrille, M BIDOU Sébastien

Excusés : Mme VANDEVELDE Elisabeth (procuration), Mme MAUZE Nathalie.

Secrétaire de séance : M. ALGIERI Fabrice

Mandatement des investissements avant le vote du budget 2021 :

Au vu des dispositions de l'art. L1612-1 du CGCT l'exécutif est en droit est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Subventions règlements DETR :

Le dépôt de dossiers pour le règlement de la dotation d'équipement des Territoires Ruraux est à déposer avant le 15 janvier 2021, Le Conseil Municipal doit déterminer sur quels projets la ou les demandes seront faites.

Modification délibération RIFSEEP :

Mme Le Maire propose de modifier la délibération du RIFSEEP, par la création d'une catégorie C2 pour les missions de la gestion de la cantine.

Projet Aqualudique de l'Agglomération du Grand Guéret :

Mme Le Maire présente le projet aqualudique du Grand Guéret, et souhaite son avis sur la proposition à adopter, soit en augmentant les impôts au niveau, soit une diminution des attributions versés par l'Agglo, soit un mixte des deux.

Le Conseil Municipal après avoir voté :

- à 7 voix pour le mixte des deux propositions
- A 6 voix pour l'augmentation des impôts

Transfert pouvoir de police au Président de l'Agglo : Il est proposé le transfert du pouvoir de police spécial sauf pour l'assainissement.

Le Conseil Municipal après avoir voté délibérer, refuse à l'unanimité le transfert total du pouvoir de police spécial au Président de l'agglo.

Budget Lotissement :

Le Conseil Municipal à l'unanimité après avoir étudié le Budget du lotissement le valide.

Questions diverses :

La question est posée de rajouter des lampadaires au Lotissement du Puy Chaillaux

Un local vide à côté de la boulangerie peut-il servir de local pour une épicerie ?

Fin de séance 20h20